Le nouvel Enseignement Moral et Civique : Quelques principes saillants des programmes

L'emploi du terme « moral » dans la dénomination de l'enseignement

La consultation sur les programmes d'EMC a fait largement craindre que l'emploi de ce terme soit mal interprété. Il faut ici lever toute ambiguïté : l'EMC tel qu'il est défini dans les programmes n'est pas un enseignement « moralisateur ». Bien loin de dériver vers l'enseignement d'une morale injonctive, il s'agit au contraire de développer avant tout l'esprit critique et la capacité de jugement de nos élèves, aux différentes étapes de leur scolarité.

Le but de l'EMC

Le nouvel enseignement doit permettre la construction d'une culture morale et civique opératoire. Il s'agit de donner du sens à l'exercice de la citoyenneté en l'ancrant dans le réel. Pour ce faire, articuler en permanence valeurs, savoirs et pratiques est un enjeu essentiel de la réussite de la mise en œuvre de l'EMC. Les savoirs restent fondamentaux car il n'existe pas de culture morale et civique sans connaissances qui éclairent les choix moraux et civiques. Parallèlement, la pratique est cruciale car elle permet aux élèves d'éprouver par l'expérience le sens et la valeur de ces enseignements dans le réel.

Les modalités de mise en œuvre

La transmission des valeurs consiste à leur donner de la valeur. Cela suppose, auprès de nos élèves, de créer le désir d'y adhérer. La mise en œuvre de démarches pédagogiques actives et concrètes est essentielle pour y parvenir. Un climat scolaire particulier, mettant l'accent sur la bienveillance et le développement de l'estime de soi, est une condition importante au bon déroulement du nouvel enseignement. Le développement d'une pédagogie de projets et l'interdisciplinarité, croisant les programmes d'EMC avec des objets disciplinaires bien choisis, sont encouragés.

L'architecture générale des programmes

Elle est nouvelle en ce sens qu'elle articule ensemble quatre dimensions jugées indissociables : la sensibilité (dimension émotive), la culture du droit et de la règle (dimension normative), la culture du jugement (dimension cognitive et méthodologique), l'engagement (dimension pratique).

- La culture de la sensibilité conduit à renoncer à une approche exclusivement intellectualiste des questions de citoyenneté. Il n'y a pas d'adhésion aux valeurs s'il n'y a pas de capacité à s'indigner, à s'enthousiasmer ou à s'émouvoir d'une situation ancrée dans la réalité. Dans le cadre de l'EMC, les éléments de sensibilité sont à identifier et à verbaliser pour en reconnaître et en estimer la valeur, ou, le cas échéant, pour les dépasser.
- La culture de la règle et du droit permet d'acquérir la connaissance des principes essentiels à l'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique et républicaine.
- La culture du jugement doit permettre d'acquérir les outils intellectuels nécessaires pour comprendre, discuter, raisonner. Les mises en situation (débats, dilemmes moraux, construction d'argumentaires, plaidoiries etc.) sont encouragées pour amener à confronter les différents points de vue de chacun à ceux des autres, de manière organisée et argumentée.
- La culture de l'engagement doit habituer les élèves à devenir des acteurs dans l'exercice concret de la citoyenneté. La vie collégienne et lycéenne est l'occasion de s'approprier les valeurs dans le concret et de les ancrer dans le quotidien du vivre ensemble.

La nouveauté vient aussi du fait que les programmes sont à construire par cycle.

Les objectifs de fin de cycle sont fixés. Chaque équipe exerce sa liberté pédagogique pour adapter au contexte de son établissement le cheminement par lequel elle choisit de les atteindre.